



- Communiqué de Presse -

"Plan santé mentale" : Pour quelle psychiatrie ?

Fédération nationale Sud Santé-Sociaux

Le plan Santé mentale présenté par le Ministre de la santé ne répond pas aux besoins de la psychiatrie. Ce plan poursuit la casse de la psychiatrie de secteur, prévue dans le plan hôpital 2007, privilégiant l'investissement au détriment des effectifs, le transfert de certaines prises en charge jugées rentables (comme la dépression) au privé, la réponse au symptôme au détriment d'une prise en charge globale.

Le ministre avance diverses mesures qui relèvent davantage de l'effet d'annonce que de propositions visant à répondre aux demandes des professionnels du secteur :

- Création de 2500 postes médicaux et non-médicaux en 4 ans : cela représente environ 2 postes par service alors même que des milliers de postes restent vacants ! D'autre part, il faut 4 ans pour former une infirmière et plus de 10 ans pour former un psychiatre ; on ne voit donc pas comment le Ministre compte faire, même en étant un ancien Maire de Lourdes !

- Sur la formation infirmière : rien n'est dit sur les dégâts entraînés par la suppression de la formation spécifique intervenue en 94 et aucune mesure de revalorisation salariale n'est envisagée pour les personnels. Ce sont seulement des mesurette d'adaptation à l'emploi qui sont proposées en prévoyant un "tutorat" pour les jeunes infirmier(e)s par les ancien(ne)s.

- Le plan d'investissement permettra une rénovation des locaux pour de meilleures conditions de travail et d'hospitalisation mais l'essentiel du dispositif va servir à financer des mesures de sécurité (systèmes d'alerte...). Pour Sud, la sécurité au travail est liée au nombre de personnels formés en activité dans les services ! Et là, le Ministre botte en touche !

Derrière les effets d'annonce, c'est la poursuite de la destruction de la psychiatrie de secteur qui continue dans le plan santé mentale avec :

- La disparition du secteur au profit d'une organisation basée sur le territoire de santé complètement déterminée par l'attractivité de l'hôpital général.

- La mise en première ligne des médecins généralistes (médecins traitants) en lien avec la réforme de l'assurance maladie.

- La « complémentarité » public/privé via les groupements de coopération sanitaires, qui vont mettre en place une privatisation du système de soin sur tous les secteurs rentables. En l'état, ce plan santé mentale va favoriser le secteur privé en lui ouvrant un champ de prises en charges jusque là dévolues par le secteur public, et les psychiatres libéraux en leur attribuant une prime à l'installation dans les régions déficitaires.

- le tri des patients dits « inadéquats » vers le secteur médico-social dès qu'ils seront hospitalisés plus d'un an et considérés comme des handicapés psychiques.

Si certains points du plan santé mentale peuvent être appréhendés de manière positive (hospitalisation des détenus, révision du régime des hospitalisations sous contraintes...), l'ensemble de ce plan est très loin des attentes de professionnels. D'ores et déjà des établissements sont en grève.

Il faut un vrai plan global pour la santé mentale et de la psychiatrie, appuyé par une politique de prévention et de développement de la santé scolaire et au travail, ainsi qu'une politique d'aménagement du territoire.

Sud Santé-Sociaux
2 rue Henri Chevreau
75020 Paris
Téléphone :
01 40 33 85 00
Télécopie :
01 43 49 28 67
E-mail :
sud.crc@wanadoo.fr
Internet :
www.sud-sante.org

Le 8 février 2005